



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



15175696

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur

le - 8 DEC. 2015

Pour le Greffe
Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/12/2015 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0478.086.571

Dénomination

(en entier) : **IDTECH**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Rue Saucin numéro 62 à 5032 Isnes

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : TRANSFERT D'ACTIONS DE LA CATEGORIE A VERS LA CATEGORIE B- MODIFICATION DES STATUTS

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée " IDTECH ", ayant son siège social à 5032 Isnes, rue Saucin numéro 62, inscrite au Registre des Personnes Morales (Namur) sous le numéro 0478.086.571., reçu par Maître Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Notaire associé résidant à Bruxelles (1050 Bruxelles), Avenue Louise, 126, faisant partie de la Société Civile sous forme de Société Privée à Responsabilité Limitée "Gérard INDEKEU - Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR ", BCE n° 0890.388.338, le vingt-six novembre deux mil quinze, il résulte que l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Transfert d'actions de la catégorie A vers la catégorie B

L'assemblée prend connaissance du rapport du conseil d'administration établi conformément à l'article 560 du Code des sociétés, et décide de transférer à la catégorie d'actions B, les actions actuellement rattachées à la catégorie A numérotées de 2.056 à 2.450, et de 4.506 à 4.900.

Deuxième résolution

Modification des statuts

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, afin de le mettre en conformité avec la résolution prise ci-dessus, ainsi qu'avec la situation actuelle de la société et le Code des sociétés, comme suit :

« ARTICLE 5 - CAPITAL

Le capital social est fixé à la somme de neuf cent vingt-neuf mille euros (929.000,- €), représenté par six mille cent cinquante (6.150) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/six mille cent cinquantième (1/6.150ème) du capital social. Elles sont numérotées de 1 à 6.150.

Les actions confèrent les mêmes droits et avantages mais sont pour l'application des présents statuts réparties en deux catégories :

Catégorie A : quatre mille cent dix (4.110) actions, numérotées de 1 à 2.055, et de 2.451 à 4.505.

Catégorie B : deux mille quarante (2.040) actions, numérotées de 2.056 à 2.450, et de 4.506 à 6.150.

Historique du capital social

Lors de la constitution de la société en date du 22 juillet 2002, le capital social a été fixé à la somme de six cent septante-sept mille euros (677.000,- €), représenté par six cent septante-sept (677) actions, sans désignation de valeur nominale.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2015, les actionnaires ont décidé, en conséquence de la fusion par absorption au sens de l'article 671 du Code des sociétés de la société anonyme « ID PARTNERS » (NE 0478.073.309) :

1) d'augmentation du capital social à concurrence de deux cent cinquante-deux mille euros (252.000,- €), pour le porter de six cent septante-sept mille euros (677.000,- €) à neuf cent vingt-neuf mille euros (929.000,- €), par la création de quatre cent nonante (490) actions nouvelles de catégorie A, sans désignation de valeur nominale, identiques aux actions existantes de même catégorie, de même nature et offrant les mêmes droits et avantages, participant aux bénéfices à dater du 1er janvier 2015, à attribuer aux deux actionnaires de la société anonyme absorbée « ID PARTNERS », chacun pour moitié.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Volet B - Suite

2) par le fait de la fusion par absorption, les cinq cent deux (502) actions de la société anonyme « IDTECH », détenues par la société anonyme « ID PARTNERS », sont transférées dans l'actif de la société absorbante, de sorte que celle-ci devienne, suite à la fusion, détentrice de ses propres cinq cent deux (502) actions propres transférées ; en conséquence de ce transfert, décision d'annuler les cinq cent deux (502) actions propres de la société « IDTECH », par prélèvement d'un montant de cinq cent deux mille euros (502.000,- €) sur les bénéfices reportés.

3) d'annuler les cinquante (50) actions propres de catégorie B, détenues par la société anonyme « IDTECH », et en conséquence, suppression de la réserve indisponible pour actions propres pour un montant de soixante mille euros (60.000,- €).

4) de modifier le nombre d'actions dans la proportion d'une (1) action ancienne pour dix (10) actions nouvelles afin de porter le nombre d'actions de six cent quinze (615) actions à six mille cent cinquante (6.150) actions.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2015, les associés ont décidé de transférer à la catégorie d'actions B, les actions actuellement rattachées à la catégorie A numérotées de 2.056 à 2.450, et de 4.506 à 4.900, de sorte que le capital social soit représenté par six mille cent cinquante (6.150) actions, sans désignation de valeur nominale, réparties en quatre mille cent dix (4.110) actions de catégorie A, et deux mille quarante (2.040) actions de catégorie B.»

Les expéditions et extraits sont déposés avant enregistrement de l'acte dans l'unique but du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Dimitri CLEENEWERCK de CRAYENCOUR, Notaire associé

Déposé en même temps: expédition conforme de l'acte, procurations, rapport établi par le conseil d'administration en application de l'article 560 du Code des sociétés, statuts coordonnés.